Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Arret versement Pension Alimentaire

Par Pitch73

Bonjour,
Je suis en quête de réponse à quelques questions.
Voici ma situation, divorcé depuis a peu près 10 ans, j'ai été tenu de verser une PA d'un montant de 270?.
Suite à une évolution de situation, j'avais fait une saisine auprès du JAF pour une réévaluation de ce montant, où j'ai été débouté. Mon ex-femme à fait appel de ce jugement et en appel, elle a obtenu le montant d'environ 400? (pour 1 enfant, mes revenus à l'époque avoisinait les 2000?/net/mois)
Depuis près de 2 ans, je n'ai plus aucunes nouvelles de mon fils, ni par le biais de sa mère.
Ne sachant pas s'il est toujours scolarisé (20 ans cette année), s'il travaille...?
J'ai fait une demande de saisie auprès du JAF pour demander un arrêt de versement de cette PA ou dans le pire des cas une révision du montant.
Pensez vous que le jugement pourrait être en ma faveur (pour 1 fois ?)
Puis-je demander la restitution du trop perçu ?
Merci d'avance de vos conseils.